

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

6 JUIN 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 6 juin 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 2 mai 2016 – ajournement du 11 mai 2016
4. Acceptation des dépenses
5. Fonds de développement local – Approbation de la sélection de projets
6. Fonds Forestier – Dépôt d'un projet à la MRC
7. Politique de location de salle – Modifications demandées
8. ÉcoCentre Mont-Louis – Location d'un espace d'entreposage
9. CCU- Dérogations au règlement de zonage
10. AJHG – Engagement d'un responsable / intervenant en loisir
11. Programme d'assurance pour les OBNL – BFL Canada
12. Vente pour défaut de paiement de taxes – Jeudi 9 juin 2016
13. Réservoir eau potable Gros-Morne & Mont-Louis / Enregistreur de données
14. Remplacement de l'ouvrier saisonnier temporaire – poste 14 semaines
15. Remplacement d'un ouvrier – 4 semaines
16. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes
17. Travaux de planage – 7^e Rue Est
18. MTQ – Réfection de la 1^{ère} Avenue Mont-Louis
19. 9^e Rue Est – Cession de terrain
20. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Mur de soutènement
Chemin du Portage – Mandat pour honoraires professionnels
21. Croix-Rouge Canadienne – Entente Services aux sinistrés
22. Demandes diverses
 - a. Cercle des Fermières – Sollicitation Alzheimer
 - b. Club Lions Mont-Louis – Festivités du 23 -24 juin /commandite
 - c. Sports & Loisirs Gros-Morne – Festivités du 24 juin 2016
23. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
24. Période de questions
25. Levée de la session

073-06-2016 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

074-06-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance d'ajournement du 11 mai 2016.

Sur proposition de Marc Boucher,

Appuyé de Germain Émond,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

075-06-2016

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	162 840.85 \$
Comptes payés, pour un total général de	16 124.35 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	31 839.65 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

076-06-2016

FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – APPROBATION DE LA SÉLECTION DE PROJETS

Considérant que le Comité de sélection du Fonds de développement local 2016 s'est réuni le 24 mai 2016 et a recommandé l'allocation de crédits aux organismes suivants :

La Machine à truc	1300 \$
Sport & Loisirs Gros-Morne	3000 \$
Télé-Soleil	3000 \$
Fabrique Mont-Louis	1200 \$
Chevaliers de Colomb Mont-Louis	1500 \$

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement de l'aide financière en provenance du Fonds de Développement local selon les recommandations déposées par le Comité de Sélection.

Proposition adoptée.

077-06-2016

FONDS FORESTIER – DÉPÔT D'UN PROJET À LA MRC

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel de projets dans le cadre du Fonds forestier 2016 ;

Considérant que la Municipalité a pour objectif d'instaurer et développer la culture du «penser et agir collectivement» en mobilisant et accompagnant les milieux ;

Considérant que les objectifs fixés par le projet en liens avec la forêt sont la protection et la mise en valeur des milieux humides dans le delta de la Rivière Mont-Louis et l'amélioration des sentiers pédestres en milieu forestier;

Considérant que le projet permettra d'ajouter un volet relié à la connaissance de la faune et la flore de nos milieux à l'offre touristique existante et accroître la rétention de la clientèle touristique ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Suzanne Roy, d.g. et sec.-très. soit autorisé à déposer une demande d'aide financière au montant de 9 238,90 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre de l'appel de projet «Fonds forestier – 2016» pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

QUE, suite à un appel de projets municipal auprès des OBNL, l'aide financière soit répartie par la Municipalité entre les organismes suivants :

Association Chasse et Pêche Mont-Louis	8 000 \$
Loisirs Ruisseau des Olives	1 200 \$
Frais d'administration municipal	39 \$

078-06-2016 POLITIQUE DE LOCATION DE LOCAUX – MODIFICATION DEMANDÉE
Considérant que des demandes de modifications ont été demandées par les organismes du milieu pour obtenir l'utilisation de la «petite salle» du Centre Judes Drouin gratuitement ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la mise à jour de la Politique de location de locaux et accorde la gratuité suivante :

Petite salle : Activité de groupe OSBL (membres seulement) Gratuit
(Sans bar ni cuisine)

Proposition adoptée.

079-06-2016 ÉCOCENTRE MONT-LOUIS – LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE
Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a signifié son intérêt pour la location d'une partie de l'entrepôt (16' x 27') situé près de l'écocentre ainsi que d'un espace clôturé de l'enclos (+-300 pi/c) adjacent à l'entrepôt ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis donne un accord favorable à la proposition de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la location d'espaces d'entreposage à son bâtiment appelé «abri à sel».

Proposition adoptée.

080-06-2016 DÉROGATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 57, 1^{ÈRE} AVENUE OUEST – MONT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure demandée par Micheline Bernatchez, propriétaire de l'immeuble sis au 57, 1^{ère} Avenue Ouest à Mont-Louis. Cet immeuble est désigné comme étant le lot numéro **124-3 Seigneurie Mont-Louis**, cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste :

- En l'empiètement de la résidence dans la marge avant dont la limite est 0 mètre au lieu des 7 mètres requis, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 180 pour un lot intérieur.
- En l'empiètement du garage dans la marge avant dont la limite est de 4.08 mètres au lieu des 7 mètres requis le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 180 pour un lot intérieur.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure peut être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' aucune objection au projet précité n'a été remise au secrétaire trésorier avant la séance ordinaire du 6 juin 2016 et qu'aucune personne intéressée ne s'est présentée pour faire valoir ses objections, tel que stipulé par le règlement numéro 143 régissant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement des marges de recul ont été déterminées par un arpenteur géomètre ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Claude Laflamme,
appuyé par Mario Lévesque,
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 26 mai 2016, à savoir :

Accepter la dérogation mineure ci-décrite, afin d'autoriser l'empiètement de 7 mètres de la marge de recul avant de la résidence et de 2,92 mètres de la remise pour l'immeuble situé au 57, 1^{ère} Avenue Ouest à Mont-Louis, le tout selon la demande déposée par la propriétaire.

Proposition adoptée.

- 081-06-2016 AJHG – ENGAGEMENT D’UN RESPONSABLE / INTERVENANT EN LOISIR**
Considérant qu’un Comité de transfert a été mis en place au sein d’Animation Jeunesse Haute-Gaspésie afin de combler le poste de responsable/intervenant en loisir ;
Considérant que le Comité a recommandé l’embauche du candidat Dominic Gagné au poste de responsable/intervenant en loisir pour Animation Jeunesse Haute-Gaspésie ;
- Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l’unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis :
- autorise l’engagement de Dominic Gagné au poste de responsable/intervenant en loisir pour combler les besoins professionnels auprès d’Animation Jeunesse Haute-Gaspésie ;
 - autorise la directrice générale à signer le contrat de travail pour la période du 7 juin au 31 décembre 2016 négocié avec le Comité de transfert de l’organisme.
- Proposition adoptée.
- 082-06-2016 PROGRAMME D’ASSURANCE POUR LES OBNL – BFL CANADA**
Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l’unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis se retire de la démarche relative à l’adhésion au programme d’assurances pour les OBNL, de l’UMQ.
- Proposition adoptée.
- 083-06-2016 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - VENTE ET ADJUDICATION D’IMMEUBLES**
- Considérant que la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au jeudi 9 juin 2016 à 10h00 au siège social de la MRC de La Haute-Gaspésie;
- Considérant que des dossiers sont sujets à la procédure de vente d’immeubles;
- Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l’unanimité des conseillers :
- QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée afin d’enchérir et acquérir le ou les immeubles pour le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.
- Proposition adoptée.
- 084-06-2016 REMPLACEMENT DE L’OUVRIER SAISONNIER TEMPORAIRE – POSTE 14 SEMAINES**
Considérant que la résolution 060-05-2016 devient invalide suite au refus du candidat ;
- Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l’unanimité :
- Que la Municipalité procède à l’embauche de Alain Bérubé au titre d’emploi «Ouvrier d’entretien saisonnier» au salaire de 13,00 \$ /heure pour une période de 14 semaines débutant le 7 juin 2016.
- Proposition adoptée.
- 085-06-2016 REMPLACEMENT D’UN OUVRIER – 4 SEMAINES**
Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l’unanimité ;
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l’engagement de Réjean Daraïche au poste d’ouvrier d’entretien à compter du 20 juin 2016 et ce, pour

une période pouvant varier de 4 à 6 semaines selon les besoins de remplacement.
Le salaire est de 18 \$ de l'heure.

Proposition adoptée.

**086-07-2016 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
REDDITION DE COMPTES 2015**

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 16 821 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;
ATTENDU QU'un vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
il est unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée.

087-06-2016 TRAVAUX DE PLANAGE – 7^E RUE EST

Considérant que les travaux d'asphaltage sur la 7^e Rue Est ont été demandés en appel d'offres ;

Considérant que le planage de la surface actuelle est requis afin de régulariser l'écoulement des eaux de surface ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis retienne les services de Les Entreprises Mont-Sterling pour procéder au planage de la 7^e Rue Est sur une longueur de 320 mètres incluant la mobilisation, le dégagement de services et le balayage, Le transport et la disposition des résidus est à la charge du client. Les coûts sont estimés à 11 975 \$ plus taxes applicables (superficie de 2400 m²) et plus spécifiquement à l'offre de services transmise par courriel le 6 juin 2016 par Mathieu Lemieux, chargé de projets.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 5911000.

Proposition adoptée.

088-06-2016 MTMDET – RÉFECTION DE LA 1^{ÈRE} AVENUE MONT-LOUIS

Attendu qu'une rencontre a été tenue le 16 février 2016 à nos bureaux en présence de représentants du MTMDET et de la Municipalité;

Attendu que le MTMDET a procédé à des travaux, en 2015, au pont de la Rivière Mont-Louis afin d'assurer une prolongation de la durée de vie de l'infrastructure;

Considérant que la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis n'a obtenu aucune information écrite confirmant la réalisation des travaux de «Réaménagement de la route 132 Ouest, phase II – Mont-Louis, MTQ/Réf. : 154-84-0016» ;

Considérant que les travaux de la phase II prévoyaient la réfection de la chaussée et la protection de la route ;

Considérant que lors de la rencontre de février, le maire est intervenu afin que des travaux d'asphaltage de la chaussée de la 1^{ère} Avenue (route 132) soient réalisés dès 2016 puisque la période de réalisation de la *Phase II - Réaménagement de la route 132 Ouest* est inconnue ;

Considérant que les grandes marées du 13 janvier 2016 ont emportés une partie de l'emprise de la route 132 dans le secteur entre la 1^{ère} Rue Ouest et la Quincaillerie ;

Considérant que le Conseil municipal et la population sont inquiets des conséquences d'une prochaine «Grande marée» ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au MTMDET d'intervenir dès l'été 2016 pour protéger la route 132 et les résidences adjacentes ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au MTMDET de procéder, sans délai, à une mise à niveau de la chaussée sur la route 132 (1^{ère} Avenue – Mont-Louis)

Proposition adoptée.

089-06-2016 9^E RUE EST – CESSION DE TERRAIN

Considérant que Roger Boulay/Anna Côté ont offert à la Municipalité la cession d'un terrain pour le prolongement de la 9^e Rue Est sur le lot 269-1-4 à acquérir;
Le dit terrain permettrait d'aménager une virée à l'extrémité de la rue ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la dite cession sans autres conditions ni frais.

Proposition adoptée

090-06-2016 CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour une durée de 3 ans à compter de 2016.

Proposition adoptée

091-06-2016 CERCLE DES FERMIERES – SOLLICITATION ALZHEIMER

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 50 \$ à la Société Alzheimer dans le cadre de la Marche de la mémoire 2016.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970

Proposition adoptée.

092-06-2016 CLUB LIONS MONT-LOUIS – FESTIVITÉS DU 23 -24 JUIN /COMMANDITE

Sur proposition de Marc Boucher, il est résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 100 \$ au Club Lions Mont-Louis dans le cadre des festivités du 23-24 juin 2016.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970

Proposition adoptée.

093-06-2016 SPORTS & LOISIRS GROS-MORNE INC. – FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN 2016

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde une commandite de 100 \$ à Sports & Loisirs Gros-Morne inc. dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste et autorise la tenue des activités sur le terrain du Parc municipal (à l'exception du feu de joie).

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

094-06-2016 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition Germain Émond, la séance est ajournée au 8 juin 2016, à 19h30.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

8 JUIN 2016

Séance d'ajournement de la réunion ordinaire du 6 juin 2016 du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 8 juin 2016 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Sont absents : Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

095-06-2016 GROUPE OHMÉGA – OFFRE DE SERVICES / ENREGISTREMENT DES CONSOMMATIONS D'EAU AUX RÉSERVOIRS DE GROS-MORNE ET MONT-LOUIS

Considérant que, aux fins de satisfaire aux obligations de la Stratégie d'économie d'eau potable – Bilan de l'usage de l'eau, il est requis de procéder à l'enregistrement des données en continu du débit d'eau potable distribué en provenance des réservoirs;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les propositions de services déposées par Le Groupe Ohmega inc. :

Enregistrement de consommation d'eau – Gros-Morne	7015 \$
Enregistrement de consommation d'eau – Mont-Louis	2224 \$
Programmation d'un système de rapport (TPS TVQ non incluses)	3945 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution dans le programme TECQ 2014-2018 /Travaux de priorité 1 – No.1.4 Installation d'équipements de mesure de débits – Eau potable.

Proposition adoptée.

096-06-2016 HONORAIRES PROFESSIONNELS – MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LE CHEMIN DU PORTAGE À GROS-MORNE

Attendu que le projet de reconstruction d'un mur de soutènement sur le chemin du Portage a reçu un accord de principe de la part du MTMDET;

Attendu que le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres) et la résolution indiquant le choix du prestataire de services et le coût des travaux à réaliser doivent être transmis au MTMDET au plus tard le 15 février 2017;

Considérant que la firme Stantec Experts-conseils ltée a déposé une proposition d'honoraires professionnels pour la réalisation de plans et devis – Réfection du mur de soutènement, chemin du Portage;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme Stantec Experts-conseils ltée pour réaliser les plans et devis – Réfection du mur de soutènement, chemin du Portage et accepte la proposition d'honoraires soumise et révisée verbalement pour la somme de 19 000 \$, taxes non incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 5911000.

Proposition adoptée.

097-06-2016 9^E RUE EST – ACQUISITION DE L'ASSIETTE DE LA RUE

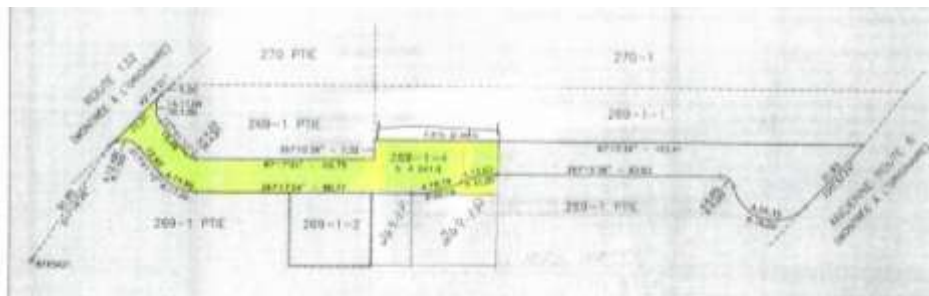
Considérant que l'assiette de la 9^e Rue Est actuelle, est constituée d'une partie du lot 269-1-4, propriété de Monsieur André Tremblay;

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition de la dite partie du lot 269-1-4 présentement utilisée aux fins de rue publique et à laquelle s'ajoute une longueur de 150 pieds vers le Sud, ainsi que d'une partie du lot 269-1 tel que démontré sur le plan annexé, le tout ayant été accepté par toutes les parties en cause sous la supervision de Me Jacques Bouchard, notaire;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit autorisée à acquérir, pour la somme symbolique de UN DOLLAR (1,00\$), l'ensemble des parties de lots nécessaires pour former la 9^e Rue Est tel que décrit au plan annexé et mandate Me Jacques Bouchard, notaire pour procéder à la description et à l'enregistrement du dit acte;

QUE, aux fins de réaliser le projet ci-dessus, le maire et la secrétaire-trésorière sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, un acte notarié constatant l'acquisition des dites parties de lots, lesdits terrains devant être de droit, de même que libre de toutes charges, privilèges et hypothèques;



098-06-2016 POLITIQUE DE LOCATION DE LOCAUX – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LOCAUX

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu de modifier de nouveau la Politique de location de locaux;

TARIFICATION DES LOCAUX

Grande salle

Activité de groupe OSBL – membres seulement 75 \$ ⁽¹⁾

Proposition adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

099-06-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.